

RUBRIQUE 2

(Séance du CA du 18 décembre 2018)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS TENUE LE MERCREDI 21 NOVEMBRE 2018, À 18 H 30, DANS LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

Sont présents :

Francine Morin, préfet, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;
Claude Corbeil, préfet suppléant, Ville de Saint-Hyacinthe;
Yves de Bellefeuille, Municipalité de Saint-Jude;
Stéphane Bernier, Municipalité de Saint-Louis;
Alain Jobin, Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;
Richard Veilleux, Municipalité de Saint-Hugues;

formant le quorum en conformité avec le Règlement numéro 08-263 constituant le comité administratif.

Sont également présents :

André Charron, directeur général;
Charles Fillion, directeur associé au développement économique;
Micheline Martel, adjointe à la direction générale et directrice du transport;
Magali Loisel, avocate et greffière.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ordre du jour – Adoption;
- 2- Séance ordinaire du 23 octobre 2018 – Procès-verbal – Approbation;
- 3- Période de questions;
- 4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES**
- 4-1 Bordereau des comptes à payer numéro 01-11A (Administration générale), Partie 1, au 16 novembre 2018 – Approbation;
- 4-2 Bordereau des comptes payés numéro 01-11 (Administration générale), Partie 1, au 16 novembre 2018 – Dépôt;
- 4-3 Bordereau des comptes payés numéro 02-11 (Administration et évaluation), Partie 2, au 16 novembre 2018 – Dépôt;
- 4-4 Bordereau des comptes payés numéro 03-11 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, au 16 novembre 2018 – Dépôt;
- 4-5 Bordereau des comptes payés numéro 04-11 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, au 16 novembre 2018 – Dépôt;
- 4-6 Bordereau des comptes payés numéro 08-11 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, au 16 novembre 2018 – Dépôt;
- 4-7 Bordereau des comptes payés numéro 09-11 (Prévention incendie), Partie 9, au 16 novembre 2018 – Dépôt;
- 4-8 Bordereau des comptes payés numéro 11-11 (Service juridique), Partie 11, au 16 novembre 2018 – Dépôt;

5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- 5-1 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 308-18 – Municipalité de Saint-Liboire;
- 5-2 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 350-94 – Ville de Saint-Hyacinthe;
- 5-3 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 350-95 – Ville de Saint-Hyacinthe;

6 - ADMINISTRATION

- 6-1 Séances ordinaires du comité administratif de la MRC des Maskoutains – Calendrier 2019 – Approbation;
 - 6-2 Carrières et sablières – Redevances – Distribution aux municipalités – Recommandation d'autorisation;
 - 6-3 Carrières et sablières – Redevances – Carrière Mont St-Hilaire inc. – Distribution aux municipalités – Recommandation d'autorisation;
 - 6-4 Siège social – Salle du conseil – Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Coût de location – Approbation;
 - 6-5 Siège social – Surveillance annuelle du système incendie – Approbation;
 - 6-6 Demande de subvention – Les collations JUST BITE (9370-3387 Québec inc.) – Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) – Approbation;
 - 7- Clôture de la séance.
-

Madame le préfet, Francine Morin, ouvre la séance à 18 h 30.

Point 1- ORDRE DU JOUR – ADOPTION

CA 18-11-221

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver l'ordre du jour, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 11 DU BUDGET

Point 2- SÉANCE ORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2018 – PROCÈS-VERBAL – APPROBATION

CA 18-11-222

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 23 octobre 2018 et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 11 DU BUDGET

Point 3- PÉRIODE DE QUESTIONS

Le comité administratif tient une période de questions, tel que prévu à l'ordre du jour. Aucune question n'est adressée au comité.

4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES

Point 4-1 **BORDEREAU DES COMPTES À PAYER NUMÉRO 01-11A
(ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU 16 NOVEMBRE 2018
– APPROBATION**

CA 18-11-223

CONSIDÉRANT le bordereau des comptes à payer numéro 01-11A (Administration générale), Partie 1, au 16 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver les dépenses figurant au bordereau daté du 16 novembre 2018 déposé sous le numéro 01-11A, lequel totalise des dépenses au montant de 648,73 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 4-2 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 01-11
(ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU 16 NOVEMBRE 2018
– DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 01-11 (Administration générale), Partie 1, daté au 16 novembre 2018, au montant de 496 538,52 \$, tel que soumis.

Point 4-3 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 02-11
(ADMINISTRATION ET ÉVALUATION), PARTIE 2, AU
16 NOVEMBRE 2018 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 02-11 (Administration et évaluation), Partie 2, daté au 16 novembre 2018, au montant de 40 157,97 \$, tel que soumis.

Point 4-4 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 03-11 (POSTE DE
POLICE (SECTEUR SAINTE-ROSALIE)), PARTIE 3, AU
16 NOVEMBRE 2018 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 03-11 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, daté au 16 novembre 2018, au montant de 4 241,09 \$, tel que soumis.

Point 4-5 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 04-11 (TRANSPORT
ADAPTÉ ET TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL), PARTIE 4, AU
16 NOVEMBRE 2018 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 04-11 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, daté au 16 novembre 2018, au montant de 135 909,02 \$, tel que soumis.

Point 4-6 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 08-11 (SERVICE
D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE), PARTIE 8, AU
16 NOVEMBRE 2018 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 08-11 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, daté au

16 novembre 2018, au montant de 9 458,19 \$, tel que soumis.

Point 4-7 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 09-11 (PRÉVENTION INCENDIE), PARTIE 9, AU 16 NOVEMBRE 2018 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 09-11 (Prévention incendie), Partie 9, daté au 16 novembre 2018, au montant de 2 071,76 \$, tel que soumis.

Point 4-8 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 11-11 (SERVICE JURIDIQUE), PARTIE 11, AU 16 NOVEMBRE 2018 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 11-11 (Service juridique), Partie 11, daté au 16 novembre 2018, au montant de 871,18 \$, tel que soumis.

5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Point 5-1 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 308-18 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE**

CA 18-11-224

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 2 octobre 2018, le conseil de la municipalité de Saint-Liboire a adopté le *Règlement numéro 308-18 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que ce règlement a fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 14 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement intitulé *Règlement numéro 308-18 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-2 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 350-94 – VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

CA 18-11-225

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 19 novembre 2018, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté le *Règlement numéro 350-94 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à la vente au détail du cannabis et de ses produits dérivés*;

CONSIDÉRANT que ce règlement a fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 14 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement intitulé *Règlement numéro 350-94 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à la vente au détail du cannabis et de ses produits dérivés* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-3 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ –
RÈGLEMENT NUMÉRO 350-95 – VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

CA 18-11-226

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 19 novembre 2018, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté le *Règlement numéro 350-95 modifiant le règlement numéro 350 et 351 en ce qui a trait à diverses dispositions*;

CONSIDÉRANT que ce règlement a fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 14 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement intitulé *Règlement numéro 350-95 modifiant le règlement numéro 350 et 351 en ce qui a trait à diverses dispositions* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

6 - ADMINISTRATION

Point 6-1 **SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA
MRC DES MASKOUTAINS – CALENDRIER 2019 – APPROBATION**

CA 18-11-227

CONSIDÉRANT les articles 127 et 148 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), mentionnant que le comité administratif d'une MRC doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année suivante;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE RECOMMANDER au conseil de la MRC des Maskoutains que les séances ordinaires du comité administratif, pour l'année 2019, se tiennent au siège social, situé au 795, avenue du Palais, à Saint-Hyacinthe, le mardi à 18 h 30, aux dates suivantes :

- | | | |
|--------------|--------------|----------------|
| • 22 janvier | • 28 mai | • 24 septembre |
| • 26 février | • 18 juin | • 22 octobre |
| • 26 mars | • 23 juillet | • 19 novembre |
| • 23 avril | • 27 août | • 17 décembre |

Il est aussi résolu de recommander au conseil de la MRC des Maskoutains qu'un avis public, confirmant le calendrier 2019, soit publié par la greffière conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-2 **CARRIÈRES ET SABLIERES – REDEVANCES – DISTRIBUTION AUX
MUNICIPALITÉS – RECOMMANDATION D'AUTORISATION**

CA 18-11-228

CONSIDÉRANT l'adoption du *Règlement numéro 09-287 remplaçant le Règlement numéro 08-255 concernant la constitution d'un Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques*;

CONSIDÉRANT le rapport administratif préparé par le directeur des finances et agent du personnel daté du 14 novembre 2018, accompagné du tableau de redevances pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la distribution des redevances perçues à l'égard des carrières et sablières autres que celle de Mont Saint-Hilaire pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

D'AUTORISER la distribution des sommes versées au Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques aux municipalités membres de la MRC pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2018, pour les carrières et sablières autres que celle de Mont Saint-Hilaire au montant de 524 723,67 \$, suivant les données figurant au tableau préparé par le directeur des finances et agent du personnel daté du 14 novembre 2018; et

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 35 762,87 \$ pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2018 à la MRC de La Haute-Yamaska pour le partage des droits des carrières et sablières selon les modalités de la résolution numéro 17-05-159.

Les fonds sont disponibles au poste budgétaire 1-02-390-00-959-00 (Contributions organismes mun. - Carrières).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-3 **CARRIÈRES ET SABLIERES – REDEVANCES – CARRIÈRE MONT ST-HILAIRE INC. – DISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS – RECOMMANDATION D'AUTORISATION**

CA 18-11-229

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement numéro 09-287 remplaçant le Règlement numéro 08-255 concernant la constitution d'un Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT l'entente hors cour intervenue entre la MRC de La Haute-Yamaska et la MRC des Maskoutains le 12 juillet 2018 concernant les redevances dues pour les années 2011 à 2015 inclusivement à la MRC de La Haute-Yamaska;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a payé la MRC de La Haute-Yamaska à cet effet;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de diminuer d'autant et selon le prorata usuel les sommes versées aux municipalités en lien avec le règlement hors cour intervenu, et ce, jusqu'à parfait remboursement de la somme due en vertu de ce règlement hors cour;

CONSIDÉRANT le rapport administratif préparé par le directeur des finances et agent du personnel daté du 14 novembre 2018, accompagné du tableau de redevances pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la distribution des redevances reçues pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2018 en regard de l'exploitation de la Carrière Mont St-Hilaire inc.;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

D'AUTORISER la distribution des sommes versées au Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques aux municipalités membres de la MRC pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2018 en regard de l'exploitation de la Carrière Mont St-Hilaire inc., au montant de 67 461,20 \$ (incluant des intérêts), suivant les données figurant au tableau préparé par le directeur des finances et agent du personnel daté du 14 novembre 2018.

Les fonds sont disponibles au poste budgétaire 1-02-390-00-959-00 (Contributions organismes mun. – Carrières).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-4 **SIÈGE SOCIAL – SALLE DU CONSEIL – RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – COÛT DE LOCATION – APPROBATION**

CA 18-11-230

CONSIDÉRANT que le contrat de location de la salle du conseil située au siège social de la MRC des Maskoutains à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains se terminera en décembre 2018;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains désire renouveler le contrat de location de la salle du conseil;

CONSIDÉRANT que, lors de l'étude du budget 2019, il a été demandé d'indexer les locations de salles de 2,5 %;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'adjointe à la direction générale et directrice au transport daté du 25 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER le renouvellement du contrat de location pour la salle du conseil du siège social de la MRC des Maskoutains à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour une période de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 au montant de 87,13 \$ par mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-5 **SIÈGE SOCIAL – SURVEILLANCE ANNUELLE DU SYSTÈME INCENDIE – APPROBATION**

CA 18-11-231

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 15 novembre 2016, le conseil de la MRC des Maskoutains a autorisé l'acquisition et l'installation d'un module GSM au panneau de contrôle incendie pour permettre un moyen de communication distinct par lien cellulaire et octroyé le contrat de surveillance de la ligne téléphonique centrale et de la ligne par lien cellulaire, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018, à D.M. Sécurité et Alarme, tel qu'il appert de la résolution numéro CA 16-11-262;

CONSIDÉRANT la proposition de prix de Gestion Splalax inc. (NEQ : 1143183037) faisant affaire sous la raison sociale D.M. Sécurité et Alarme du 25 septembre 2018;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'adjointe à la direction générale et directrice au transport daté du 24 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu:

D'OCTROYER à la compagnie Gestion Splalax inc. (NEQ : 1143183037) faisant affaire sous la raison sociale D.M. Sécurité et Alarme le contrat de surveillance de la ligne téléphonique centrale et de la ligne par lien cellulaire, au montant mensuel de 25,95 \$, pour une somme annuelle de 311,40 \$, plus les taxes applicables, pour deux ans, soit la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

Les fonds sont disponibles au poste budgétaire 1-02-190-10-522-01 (Entretien - Siège social).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-6 **DEMANDE DE SUBVENTION – LES COLLATIONS JUST BITE
(9370-3387 QUÉBEC INC.) – MESURE D'AIDE AU DÉMARRAGE
D'ENTREPRISE (MADE) – APPROBATION**

CA 18-11-232

CONSIDÉRANT la demande de subvention de madame Mélanie Grenier de la compagnie 9370-3387 Québec inc. faisant affaire sous la raison sociale Les collations JUST BITE (NEQ : 1173278384) soumise au comité d'analyse du Fonds microcrédit (FM), de la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) et de la Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES) afin d'appuyer son projet de démarrage à Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT que les collations JUST BITE est une entreprise spécialisée pour les collations saines et nutritives auprès de sportifs ou autres;

CONSIDÉRANT que cette demande de subvention cadre spécifiquement dans les paramètres de la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du conseiller au développement entrepreneurial et mentorat daté du 13 novembre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse du Fonds microcrédit (FM), de la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) et de la Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES) formulée lors de la réunion du 14 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'ACCORDER une mesure d'aide au montant de 10 000 \$ à la compagnie 9370-3387 Québec inc. faisant affaire sous la raison sociale Les collations JUST BITE (NEQ : 1173278384), par l'entremise de la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) de la MRC des Maskoutains afin d'appuyer son démarrage et déménagement à Saint-Hyacinthe; et

D'AUTORISER le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, et la greffière ou, en son absence, le directeur général, à signer tous les documents requis pour l'octroi de cette mesure d'aide.

Les fonds sont disponibles au poste budgétaire 1-02-190-20-970-04 (Contribution – MADE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 7- CLÔTURE DE LA SÉANCE

CA 18-11-233

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 11 DU BUDGET

Francine Morin, préfet

M^e Magali Loisel, avocate et greffière